

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2019

Conseillers en exercice : 11 PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,
PERRIN François, adjoint
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, M. MATHIEU Pascal, Mme PREFAUT Claudine

Conseillers présents : 8

Absent excusé : M. BREGAND Jacky, adjoint

Absentes : Mme RAGUET Amandine, Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation : SECRETARE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul
12/06/2019

Date d'affichage :
25/06 /2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le douze juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Enquête publique
- 2 – Projet aménagement urbain
- 3 – Extension réseau d'eau
- 4 – Travaux alambic
- 5 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Enquête publique

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil autorise le Maire à lancer la procédure de déclassement d'une partie de la VC 5 : Chemin de l'auberge de la Mère Michelle (entre les parcelles AA 13 et AA14 environ 90 m²) en vue de son aliénation.

Il autorise également le Maire à lancer la procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural située entre la parcelle AA 56, AA 58 et AA 177 pour une surface de 41 m².

Le Maire contactera un commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique nécessaire.

2 – Projet aménagement urbain

Le conseil valide à l'unanimité le projet d'aménagement urbain suivant :

- Déplacement des limites d'agglomération,
- Limitation de la vitesse à 30km/h dans le village,
- Création d'un plateau ralentisseur Rue de la Cuisance après avis du Conseil Départemental,
- Modification des régimes de priorité Rue Claude Simon, Rue de la Cascade et Rue du Moulin

3 – Extension réseau d'eau

Le conseil valide à l'unanimité le projet des travaux sur la conduite principale de la Rue de la Baume qui consiste à installer 6 nouvelles bouches à clés et 6 regards avec tuyau en attente pour les habitations de cette rue. Les propriétaires, actuellement raccordés par d'autres conduites seront sollicités pour réaliser un branchement à leur frais à ces tuyaux en attente.

4 – Travaux alambic

Le Maire présente des plans qu'il a réalisé pour rénover l'ancien alambic et le rendre plus fonctionnel.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à demander des devis.

5 – Questions diverses

Assainissement :

L'entreprise VERDI a rendu son rapport d'études du réseau d'assainissement.

Le coût estimatif des travaux est de 23 741 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre de 9 540 € HT.

Le Maire demandera l'avis à M. Barçon, Chargé de mission assainissement au Conseil Départemental.

Haies qui débordent sur la voie publique :

Le conseil valide à l'unanimité le courrier préparé par le Maire qui sera envoyé à un propriétaire qui laisse la végétation autour de son habitation empiéter dangereusement sur la voie publique.

Information EDF :

EDF nous demande d'informer les habitants de la fermeture en 2019 de toutes les agences EDF pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF POUR Les Planches : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf>,

Toutes les informations liées à l'ouverture d'un compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie :

Le Maire présente le rapport du SIDEK concernant la sécurité incendie sur la commune et ses préconisations.

2 zones de pompages dans la rivière seraient à aménager, une vers l'ancien alambic et une vers l'hôtel.

Ce rapport sera envoyé au SDIS et à la DDT pour demande d'avis avant approbation par arrêté du Maire.

Arrêté d'alignement :

Suite au bornage par le cabinet Olivier Colin géomètres, du chemin situé entre les parcelles Bailly / Rozet, un arrêté d'alignement a été pris par le Maire

Chemin qui mène à la cascade par la Rue Claude Simon :

Pour la sécurité, un enrochement serait nécessaire. Des devis seront demandés.

Barrière cascade :

La barrière qui mène à la cascade a de nouveau été forcée et cassée. Une nouvelle barrière a d'ores et déjà été commandée et le Maire prévient la gendarmerie de cette nouvelle incivilité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance : M. ROUX Jean-Paul